



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-130173>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **24-130173**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** CAF du Var

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 78316919600020

**Ville :** Toulon cedex

**Code postal :** 83056

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 83

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

**Identifiant interne de la consultation :** ACPA 24-09

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Pôle Marchés

**Adresse mail du contact :** Marchespublics@caf83.caf.fr

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Documents à remettre au titre de la candidature : - Une lettre de candidature (DUME ou DC1) comprenant l'identification du candidat, l'objet de l'accord-cadre (et le numéro du lot, le cas échéant). Pour une soumission en groupement, les candidats indiqueront, par tous les moyens à leur convenance, la forme de leur groupement, l'identification des membres du groupement, ainsi que la désignation du mandataire - Une déclaration sur l'honneur (DUME ou DC1) pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 et suivants et L. 2141-7 et suivants du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés - Le(s) pouvoir(s) habilitant le signataire à engager le candidat individuel ou chaque membre du groupement (n° SIREN, délégation de signature) - Attestation d'assurance responsabilité civile et

professionnelle en cours de validité - Le numéro de déclaration d'activité (agrément organisme de formation)

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Document à remettre au titre de la candidature : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (DC2 ou DUME)
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Documents à remettre au titre de la candidature : - Une liste des principales actions de formations menées ces 3 dernières années en lien avec l'objet de l'accord-cadre, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par la fourniture d'un contact (téléphone + mail) permettant de vérifier l'exactitude des informations fournies - Les effectifs du candidat (la situation la plus récente des effectifs)

**Technique d'achat** : Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis** : 09/12/2024 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre)** : Pouvoir Adjudicateur

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Formation des professionnels de la petite enfance 2025

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 80530000

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : Formation des professionnels de la petite enfance du Var

**Lieu principal d'exécution du marché** : Var (83)

**Durée du marché (en mois)** : 11

**Valeur estimée (H.T.)** : 113400 euros

**La consultation comporte des tranches** : Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Oui

## Section 5 - Lots

- **Description du lot** : Lot 1 Réussir l'accueil inclusif - Module 1 « Accueillir un enfant en situation de handicap de 0-3 ans » : montant maximum : 48 000 euro(s) TTC

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal** : 80530000

**Lieu d'exécution du lot** : Toulon, Fréjus, Draguignan et Territoire Provence Verte

- **Description du lot** : Lot 2 Développer son activité - Module 1 « Gestion de projets et intelligence collective » : montant maximum : 22 400 euro(s) TTC - Module 2 « Réforme de la PSU et suivi de l'activité » : montant maximum : 16 000 euro(s) TTC - Module 3 « Réussir l'accueil occasionnel » : montant maximum : 8 000 euro(s) TTC

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal** : 80530000

**Lieu d'exécution du lot** : Toulon, Draguignan ou Fréjus

- **Description du lot** : Lot 3 Renforcer l'accueil individuel - Module 1 « Les réglementations d'une MAM » : montant maximum : 9 600 euro(s) TTC - Module 2 « Travailler en MAM : gouvernance et

organisation en équipe » : montant maximum : 6 400 euro(s) TTC - Module 3 « Analyse de la pratique professionnelle des assistantes maternelles exerçant en MAM » : montant maximum : 3 000 euro(s) TTC

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 80530000**

**Lieu d'exécution du lot : Toulon, Draguignan, Territoire Provence Verte et en distanciel**

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire : Non**

**Autres informations complémentaires :** Accord-cadre de services, passé selon une procédure adaptée, en application de l'article R.2123-1 du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 applicable aux organismes privés de Sécurité Sociale par l'arrêté du 19 juillet 2018 portant réglementation sur les marchés publics des organismes de sécurité sociale. Les prestations donnent lieu à l'établissement d'un accord-cadre mono attributaire sans marché subséquent, sans minimum et avec maximum exprimé en euros en application des articles R2162-1 et suivants, R2162-13 et R.2162-14 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018. Le mode de règlement des prestations choisi par la CAF du Var est le virement. En vertu de l'article R.2192-10 du décret du 3 décembre 2018, le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement par la CAF du Var ou, si elle lui est postérieure, à compter de la date du service fait constaté par la CAF du Var. Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des plis. Seul le dépôt des offres par voie électronique est régulier. Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros. Le candidat n'est pas tenu de signer électroniquement son offre au stade de la remise des offres. Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://meoss.achatpublic.com/> L'accord-cadre est financé par des fonds propres, sur le budget de fonctionnement de l'Action Sociale de la CAF du Var. En application de l'article R. 2185-1 du Décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 la CAF du Var se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure. Durée de l'accord-cadre : L'accord-cadre prend effet à compter de sa notification d'attribution au titulaire jusqu'au 20/12/2025. Toutes les formations devront être dispensées au plus tard le 20/12/2025 date de fin de l'accord-cadre. Les structures petite enfance étant fermés au mois d'août 2025, aucune formation ne devra être dispensée durant ce mois. Critères de sélection des offres : Lot 1 Réussir l'accueil inclusif : Critère 1 « Prix » : le prix sera analysé à partir du prix forfaitaire d'une session du module 1 indiqué à l'Acte d'Engagement : 30 points Critère 2 « Valeur technique » 70 points : analysé à partir de la réponse du Cadre de Réponse CV et du Cadre de Réponse Technique (CRT) composé des sous-critères suivants : Sous-critère 1 : Contenu des modules de formation, modalités d'inscription aux formations et planning prévisionnel des formations, évalués sur la base du Cadre de Réponse Technique 20 points : - contenu du module de formation : 10 points - modalités d'inscription de formation : 5 points - planning prévisionnel des formations : 5 points Sous-critère 2 : Qualifications et références du formateur désigné pour assurer les formations par module, évaluées sur la base du Cadre de réponse Curriculum Vitae 30 points : - qualifications du formateur désigné : 10 points - références du formateur désigné en lien avec l'objet de l'accord-cadre : 20 Points Sous-critère 3 : Moyens matériels affectés à la réalisation des formations et qualité des salles de formation, évalués sur la base du Cadre de Réponse Technique 15 points : - moyens matériels : 5 points - qualité des salles de formation : 10 points Sous-critère 4 : Démarche Environnementale, évaluée sur la base du Cadre de Réponse Technique 5 points : - performance en matière de protection de l'environnement (mobilité, dématérialisation, utilisation de papier recyclé) en lien avec l'exécution des prestations de l'accord-cadre Lot 2 Développer son activité Critère 1 « Prix » 40 points : le prix sera analysé à partir des prix forfaitaires par session des 3 modules indiqués à l'Acte d'Engagement composé des sous-critères suivants : Sous-critère 1 : Prix forfaitaire d'1 session module 1 : 14 points Sous-critère 1 : Prix forfaitaire d'1 session module 2 : 13 points Sous-critère 1 : Prix forfaitaire d'1 session module 3 : 13 points Critère 2 « Valeur technique » 60 points : analysé à partir de la réponse du Cadre de Réponse CV et du Cadre de Réponse Technique (CRT) composé des sous-critères suivants : Sous-critère 1 : Contenu des modules de formation, modalités d'inscription aux

formations et planning prévisionnel des formations, évalués sur la base du Cadre de Réponse Technique 22 points : - contenu des modules de formation : 12 points (4 points / module) - modalités d'inscription de formation : 5 points - planning prévisionnel des formations 5 points

Sous-critère 2 : Qualifications et références du formateur désigné pour assurer les formations par module, évaluées sur la base du Cadre de réponse Curriculum Vitae 18 points : - qualifications du formateur désigné : 9 points (3 points / module) - références du formateur désigné en lien avec l'objet de l'accord-cadre 9 points (3 points / module)

Sous-critère 3 : Moyens matériels affectés à la réalisation des formations et qualité des salles de formation, évalués sur la base du Cadre de Réponse Technique 15 points : - moyens matériels : 5 points - qualité des salles de formation : 10 points

Sous-critère 4 : Démarche Environnementale, évaluée sur la base du Cadre de Réponse Technique 5 points : - performance en matière de protection de l'environnement (mobilité, dématérialisation, utilisation de papier recyclé) en lien avec l'exécution des prestations de l'accord-cadre

Lot 3 Renforcer l'accueil individuel

Critère 1 « Prix » 40 points : le prix sera analysé à partir des prix forfaitaires par session des 3 modules indiqués à l'Acte d'Engagement composé des sous-critères suivants : Sous-critère 1 : Prix forfaitaire d'1 session

module 1 : 14 points

Sous-critère 1 : Prix forfaitaire d'1 session

module 2 : 13 points

Sous-critère 1 : Prix forfaitaire d'1 session

module 3 (en distanciel) : 13 points

Critère 2 « Valeur technique » 60 points : analysé à partir de la réponse du Cadre de Réponse CV et du Cadre de Réponse Technique (CRT) composé des sous-critères suivants : Sous-critère 1 : Contenu des modules de formation, modalités d'inscription aux formations et planning prévisionnel des formations, évalués sur la base du Cadre de Réponse Technique 22 points : - contenu des modules de formation : 12 points (4 points / module) - modalités d'inscription de formation : 5 points - planning prévisionnel des formations 5 points

Sous-critère 2 : Qualifications et références du formateur désigné pour assurer les formations par module, évaluées sur la base du Cadre de réponse Curriculum Vitae 18 points : - qualifications du formateur désigné : 9 points (3 points / module) - références du formateur désigné en lien avec l'objet de l'accord-cadre 9 points (3 points / module)

Sous-critère 3 : Moyens matériels affectés à la réalisation des formations, qualité des salles de formation et modalités de formation en distanciel, évalués sur la base du Cadre de Réponse Technique 15 points : - moyens matériels : 5 points - qualité des salles de formation module 1 et 2 : 5 points - modalités de formation en distanciel module 3 : 5 points

Sous-critère 4 : Démarche Environnementale, évaluée sur la base du Cadre de Réponse Technique 5 points : - performance en matière de protection de l'environnement (mobilité, dématérialisation, utilisation de papier recyclé) en lien avec l'exécution des prestations de l'accord-cadre

Procédures de recours : Instance chargée des procédures de recours : Greffe du Tribunal Judiciaire, 6 rue Joseph Autran - 13006 Marseille, Tél : 0491543769

Introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Si le candidat estime que la CAF du Var a manqué à ses obligations de publicité et de mise en concurrence, toute personne ayant un intérêt à agir peut contester une décision ou la procédure dans les conditions suivantes : - introduction d'un référé précontractuel à partir de la publication de l'avis de publicité jusqu'à la signature du marché - introduction d'un référé contractuel dans un délai de 6 mois à compter du lendemain de la conclusion du marché

Auprès du Tribunal spécialisé suivant : Greffe du Tribunal Judiciaire 6, rue Joseph Autran 13006 Marseille

Téléphone : 04 91 54 37 69

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : CAF du Var, adresse internet : <https://meoss.achatpublic.com/>

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/11/2024**